

Service public régional de Bruxelles
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
Bruxelles Développement Urbain
Direction des Monuments et Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : 13/PFU/565507 (DMS)
JFL/22771-0044/03/2015-275PR
N/Réf. : GM/SGL-2.80/s.588
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : SAINT-GILLES. Rue Veydt , 15 – Rue Faider,6. Ancien Royal Skating.
Transformer une galerie d'art en en musée privé – mise en conformité après travaux
(régularisation). Demande de permis unique. **Avis conforme de la CRMS.**
Dossier traité par J.-Fr. LOXHAY– D.M.S.

En réponse à votre demande du 19/05/2016, reçue le 19/05, nous vous communiquons l'avis **conforme favorable sous réserve** émis par notre Assemblée en sa séance du 01/06/2016 en vertu de l'article 177 §2 du CoBAT.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 mars 1995 inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument les façades à rue, les charpentes et toitures couvrant les deux halls du bâtiment sis rue Veydt, 15 et rue Faider, 6 à Saint-Gilles.

Synthèse de l'avis CRMS

La CRMS émet un avis favorable sur le projet moyennant les réserves suivantes :

- les éclairages fixés sur la façade de la rue Faider devraient être enlevés et remplacés par des dispositifs plus discrets ;**
- il y a lieu, en outre, de documenter davantage, auprès de la DMS, les interventions qui ont été réalisées au niveau de la couverture en zinc des halls, des lanterneaux ainsi que le traitement qu'ont subi les charpentes métalliques et la reconstruction des têtes de pilastres.**

Historique du bien

L'ancien « Royal Skating » constitue un ensemble de deux bâtiments construits à des époques différentes. Le bâtiment principal de la rue Veydt a été conçu en 1877 par l'architecte G. Maréchal pour être une patinoire (à roulettes). Sa façade, d'inspiration néo-classique, est composée de quatre travées surmontées d'un large fronton. Une cinquième travée, à droite, sensiblement différente, comprend l'accès.

Le second bâtiment, donnant dans la rue Faider, dans le prolongement du précédent, est construit en 1905, à la demande du sculpteur Georges Houstont afin d'agrandir le premier qu'il utilise comme atelier.

L'ensemble connaît alors des affectations diverses mais sera essentiellement utilisé comme garage automobile (après 1909).

La majeure partie de la surface de chacun des deux bâtiments est couverte de verrières sur charpentes métallique.

Historique du dossier

Le bien en question a fait l'objet d'un précédent PU avec avis de la CRMS pour les travaux relatifs à l'aménagement d'une galerie d'art et d'un musée privé (cf. PU 13/PFU/405864 du 6/09/2012 sur base de l'avis émis en séance du 7/03/2012).

Le dossier, en cours de travaux, a fait l'objet d'un suivi par la CRMS en sa séance du 4/12/2013 sur la question de l'ouverture d'une baie, rue Veydt, sous le dôme.

La demande

La présente demande concerne la régularisation de plusieurs travaux qui ont déjà été réalisés soit pendant le chantier, soit par la suite.

Le projet initial consistait à s'approprier le double bâtiment de l'ancienne patinoire (puis un garage) et de le transformer en galerie d'art et musée privé. Côté rue Faider, une galerie d'art devait accueillir des expositions temporaires de pièces d'art contemporain destinées à la vente ; côté rue Veydt, les espaces étaient dévolus à un musée privé où devaient être exposés des objets (non nécessairement destinés à la vente).

Durant le chantier, l'acquisition par le maître de l'ouvrage du n°80 de la chaussée de Charleroi a induit une série de changements dans le programme d'occupation des lieux et dans la distribution des fonctions. Le nouveau programme inclut, en effet, le n°80 chaussée de Charleroi, supprime l'accès carrossable rue Veydt, restitue un escalier monumental à l'entrée de la rue Veydt, fait du grand hall un espace plus polyvalent à vocation événementielle et redistribue les fonctions annexes (bureaux, sanitaires, réserves...).

Avis de la CRMS

Rue Veydt :

. *Suppression des volets métalliques du rez de chaussée*

Les volets de sécurité qui se situent devant les baies non originales du soubassement, ne présentaient aucun intérêt patrimonial et ont été supprimés en accord avec la DMS. Un vitrage de sécurité a été mis en œuvre dans de nouveaux châssis peints dans le ton de la façade.

La Commission accepte cette intervention.

. *Baies sous la coupole*

Dans son avis de suivi de chantier du 4/12/2013, la CRMS ne s'opposait pas à la création d'une baie du côté rue, dans la travée d'entrée, sous la coupole, mais demandait à l'architecte de poursuivre son étude sur le dessin exact de la modénature du châssis. Il est rapidement apparu qu'il était très difficile de mettre en place, à cet endroit précis où on n'attend pas nécessairement une « fenêtre », une subdivision du châssis de cette baie sans entrer en concurrence avec la baie du niveau inférieur. L'expression la plus simple d'une prise de jour, correspondant finalement le plus à l'image du « cartouche » d'origine, était un pan de verre compris dans un châssis mince, métallique, peint dans le ton clair du reste de la façade. Le résultat fini s'intègre fort bien dans la composition et l'équilibre général de la façade.

La CRMS souscrit au placement du nouveau châssis.

A l'étage inférieur, la division du châssis avait également fait l'objet de remarques de la part de la DMS et de la CRMS. En lieu et place du châssis ancien, vraisemblablement pas d'origine, à quatre divisions verticales, un châssis en bois à division tripartite a été réalisé. Il s'accorde sensiblement mieux à la composition de la façade. Il a été réalisé en bois, avec un modèle de profilés proches de ceux des grandes baies de la patinoire et dans le même ton que le reste de la façade. **La CRMS y souscrit.**

. *Porte d'entrée*

Suite à l'évolution du programme, la nécessité de disposer d'une entrée carrossable rue Veydt et d'un parking intérieur a disparu. D'important remaniements des plans ont eu lieu, par rapport au projet initial (suppression de la rampe intérieure, entrée piétonne rue Veydt, mise en place d'un sas, d'un escalier « monumental »). En lieu et place de la porte en ferronnerie ajourée qui était initialement prévue, une porte métallique plane, très épurée, de teinte noire a été mise en place. Les battants de la double porte sont conçus pour être maintenus ouverts pendant les heures

d'ouverture de la galerie et pour se positionner exactement dans le plan d'un plafond courbe métallique qui les prolonge, en suivant l'arc de la baie d'entrée. Une seconde porte métallique, en verre dans un cadre en acier, donne accès à l'intérieur. **La Commission accepte cette modification car elle présente une mise en œuvre très soignée et elle s'intègre bien dans la façade.**

. Couverture de toiture

Les couvertures de toutes les toitures étaient dans un état lamentable. La couverture des toitures plates et leur charpente ont dû être refaites en début de chantier suite à d'importantes infiltrations. La couverture des halls n'était pas en meilleur état. La note de l'architecte relate les infiltrations et la disparition des panneaux de polycarbonate qui tenaient lieu de verrière.

La couverture en roofing et ses chéneaux ont été remplacés par une nouvelle en zinc à joints debout. De véritables lanterneaux métalliques ont pris la place des panneaux de polycarbonate.

La CRMS souscrit à ces travaux tout en demandant d'en fournir les plans et les détails « as build » à la DMS.

. Charpente

La charpente a subi un simple nettoyage. Les éléments métalliques, non repeints, ont ainsi conservé une certaine patine. Aucune autre intervention sur la charpente n'aurait été réalisée.

Le débordant du fronton classique de la façade de la rue Veydt a été recouvert de zinc sans que cela soit perceptible depuis la rue.

La CRMS souscrit à ces travaux tout en demandant d'en fournir les plans et les détails « as build » à la DMS.

. Autres interventions

- Tous les câbles électriques et data qui barraient la façade ont été déviés par le haut et dirigés vers l'intérieur. Ils sont à présent invisibles, ce qui est positif.

- Les réparations ont été faites au mortier minéral sur les pierres du soubassement.

L'appareil d'éclairage public, une lanterne à l'ancienne sur console, était (mal) centrée sur le pilastre médian de la façade. Il semblait faire partie de l'architecture et présentait un aspect un peu incongru. Il a été déplacé sur un poteau, éloigné de la façade.

- La grande rosace centrale de la façade était équipée en son centre d'un ventilateur obsolète. Il a été remplacé par un verre de couleur bleue, rappelant les verres d'origine intégrés dans la façade de la rue Faider.

La CRMS souscrit à l'ensemble de ces travaux.

Rue Faider

. Plinthe

Initialement, il était prévu d'amener jusqu'au sol, dans un même plan les maçonneries enduites, de part et d'autre du portail. Il s'est rapidement avéré que d'une part, le bas du mur se salissait très rapidement et que d'autre part, des remontées capillaires endommageaient l'enduit. Plutôt que d'injecter la maçonnerie, une plinthe a été réalisée à l'aide d'un enduit d'assainissement. Cette plinthe a la hauteur de la partie pleine de la porte d'entrée et est dans un ton gris clair, moins salissant. **La Commission accepte cette intervention.**

Un sas en profilés métalliques a été créé derrière la porte d'entrée, s'inspirant du dessin des portes (nouvelles). L'ensemble s'intégrant bien dans l'ensemble, **cette intervention ne soulève pas de remarques de la part de la CRMS.**

La CRMS constate la présence de deux dispositifs (rails) d'éclairage de part et d'autre de la porte d'entrée. Ces éléments étant particulièrement disgracieux, **la CRMS plaide pour leur enlèvement et leur remplacement par des dispositifs plus discrets, placés à un endroit moins visible.**

Parties non protégées (intérieur)

Comme déjà évoqué, le projet a été modifié en cours de chantier, notamment en raison de changements dans le programme d'occupation. On constate, de manière générale des modifications

au niveau de l'accès rue Veydt, rendu exclusivement piéton. La rampe carrossable qui suivait cette entrée a également disparu. Les locaux (bureaux, services) ont également été redistribués.

. Création d'une boîte de communication verticale.

Dans le grand hall, un cube abrite un double escalier : une volée met en communication le -1 avant (espace d'exposition) avec le grand hall. La deuxième volée permet de passer du grand hall, via une passerelle vitrée aux bureaux du 2e étage. Son architecture est sobre et son exécution particulièrement soignée. **La Commission accepte cet aménagement.**

. Sol

Une dalle de béton poli a été coulée par-dessus le revêtement de sol en béton existant de manière à unifier l'aspect. **Cette intervention ne soulève pas de remarques.**

. Pilastres

Un certain nombre de têtes de pilastres en plâtre assurant la décoration des descentes de charge des fermes de la charpente du grand hall étaient manquante ou endommagées. Elles ont été remplacées à l'identique par moulage. Toutes ont été remplies de plâtre, de manière à offrir un aspect plane et lisse vu d'en haut (depuis la boîte et la passerelle).

Ces travaux sont acceptés. Le détail de leur mise en œuvre devrait encore être fourni à la DMS.

. Accès vers le n°80 de la chaussée de Charleroi

Avec l'achat et la mise en communication de ces deux immeubles (le Royal Skating et le n°80 chaussée de Charleroi), la salle polyvalente a été déplacée du demi sous-sol de la rue Veydt vers le rez-de-chaussée de la chaussée de Charleroi (réceptions/banquets).

Pour ce faire, le mur mitoyen a été percé et pourvu d'un caisson rentrant dans lequel s'insèrent une paroi et une porte vitrées. Cette intervention améliore l'articulation entre les deux halls et permet la création d'une vue vers l'extérieur (arboré). **La CRMS y souscrit.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - B.D.U. - D.M.S. J.-Fr. Loxhay